

A quoi sert cette plaquette ?

Cette plaquette rappelle les principales informations relatives à la mise en place du Plan Communal de Sauvegarde (PCS), aux risques majeurs sur la commune de Saint-Privat-des-Vieux, ainsi qu'aux mesures personnelles de mise en sécurité à adopter en cas d'alerte.

Afin de garder sous la main les informations essentielles à connaître, nous vous conseillons de conserver cette plaquette chez vous, en un lieu facilement accessible. N'oubliez pas que, quelque soit le risque, vous êtes le premier acteur de votre sécurité et de celle de votre famille. Pour plus de renseignements vous pouvez contacter la Mairie dont nous vous rappelons les coordonnées :

Mairie de Saint-Privat-des-Vieux
Place de la Mairie / 30 340 Saint-Privat-des-Vieux
Tel : 04 66 86 10 02 / Fax : 04 66 86 62 28
mairie@stprivatdesvieux.com
www.ville-st-privat-des-vieux.com

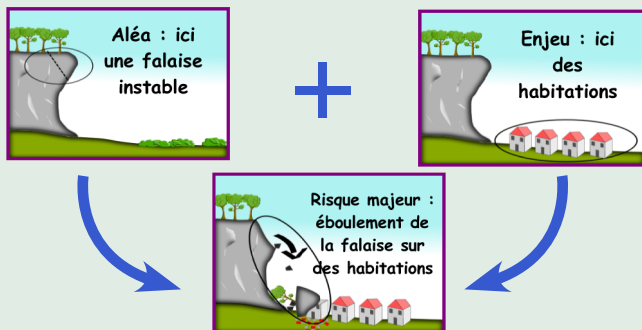
Qu'est-ce qu'un risque majeur ?

Un risque majeur se caractérise par la confrontation d'un événement potentiellement dangereux, dit **aléa**, avec des **enjeux** humains, économiques et environnementaux.

Il présente deux caractéristiques essentielles :

- Sa **gravité**, souvent lourde à supporter par les populations, voire les Etats ;
- Sa **fréquence**, si faible qu'on pourrait être tenté de l'oublier et de ne pas se préparer à son retour.

Le schéma suivant illustre cette définition :



Les bons réflexes en cas d'alerte

Si vous êtes alerté de la survenue d'un risque majeur, quelque soit ce risque, les actions générales suivantes vous permettront d'assurer votre propre sécurité :



Ecoutez la radio et respectez les consignes de sécurité émises par les autorités

Limitez vos déplacements au strict nécessaire afin de ne pas gêner l'intervention des secours



N'allez pas chercher vos enfants à l'école, il y sont pris en charge et sont en sécurité

Limitez vos appels aux cas d'urgence afin de ne pas encombrer les lignes



Les numéros utiles en cas d'urgence

Si vous vous trouvez en situation d'urgence, vous pouvez joindre les services suivants par téléphone :

Pompiers : 18

SAMU : 15

Police ou gendarmerie : 17

Numéro d'appel par portable (toutes urgences) : 112

Le kit de sécurité

Afin de vous préparer à toute éventualité vous pouvez regrouper par avance un «kit de sécurité» composé de :

- Poste de radio à pile
- Lampes torches
- Nourriture et eau
- Vêtements et couvertures
- Papiers personnels et argent
- Trousse de secours et traitements quotidiens
- Matériel de confinement (ruban adhésif, torchons, etc.)
- Objets d'hygiène pour les nourrissons (couches, etc.)

Le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs



Le mot du Maire :

En situation d'urgence, il est indispensable de réagir et d'agir en toute sûreté, pour soi-même comme pour autrui.

Démarche collective, le Plan Communal de Sauvegarde, consultable en mairie, initie une culture de prévention et de sécurité civile.

4 risques majeurs sont répertoriés sur la commune, il est donc du devoir de la municipalité d'informer les Saint-Privatens des conduites ou réflexes à acquies en cas de survenance de l'un d'entre eux. C'est là tout l'objectif de ce document.

Je vous invite à vous en saisir pour qu'ensemble nous puissions mieux agir.

Philippe RIBOT

Les risques majeurs sur la commune

La commune de Saint-Privat-des-Vieux est exposée à des risques majeurs naturels et technologiques. Ces risques sont au nombre de 4 :



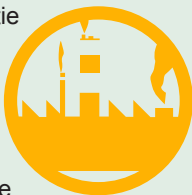
Le risque d'inondation : la commune est exposée aux risques d'inondation torrentielle et de ruissellement. Les cours d'eau communaux suivants peuvent engendrer des inondations brutales en cas de fortes pluies : l'Avène, le Bruèges et ses affluents, le valat des Lanes, le ruisseau du Mas, le ruisseau d'Avenas et l'Arias.

Le risque de feux de forêt : la commune est exposée à ce risque par la présence de zones boisées sur son territoire et alentour. Les habitations et autres enjeux situés au sein ou en bordure de ces zones (jusqu'à 200 m autour) sont exposés. Le risque est d'autant plus fort en période de sécheresse et/ou de grand vent



Les risques liés au transport de matières dangereuses (TMD) : la commune est traversée par des voies de transports de type TMD : routes (RD6 et RD16), voie ferrée, et un gazoduc alimentant la zone industrielle de Salindres (il longe la limite Nord Est de la commune). Les dangers liés à un potentiel accident sont variés : pollutions, intoxications, incendies, explosion, etc.

Le risque industriel : une petite partie de la commune est située dans le périmètre d'application du Plan Particulier d'Intervention (PPI) des usines Rhodia et Axens de Salindres. La limite de danger potentiel en cas de dispersion d'un nuage toxique d'acide fluorhydrique ne concerne que la zone du Mas de Masse, avec un risque faible d'intoxication (des effets irréversibles sur la santé ou/et des blessures graves sur la population exposée peuvent être observés).



Parallèlement à ces risques majeurs, la commune est concernée par **le risque retrait gonflement des argiles** avec un aléa classé moyen sur une majeure partie du territoire.

De même, la commune est soumise au **risque sismique** avec un aléa classé faible (niveau 2 sur 5) par le nouveau zonage du plan séisme.

Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

Ce document, mis en place par la municipalité, synthétise l'ensemble des dispositions à mettre en oeuvre face à une situation d'urgence générée par un événement grave survenu sur la commune.

Le PCS s'intègre au sein du dispositif départemental de gestion de crise mis en oeuvre par les services préfectoraux et à l'action des services de secours. Il définit précisément, pour chaque risque majeur recensé sur la commune :

- L'organisation communale de gestion de crise : direction des opérations de secours, rôles des services communaux en terme de coordination et d'action, etc.,
- Les procédures de vigilance et d'alerte permettant l'activation du PCS,
- Les plans d'intervention : déploiement des moyens communaux, information et alerte de la population, procédures d'évacuation préventive et d'accueil des sinistrés, etc.,
- Des outils opérationnels (inventaire des moyens communaux, annuaire opérationnel, cartes opérationnelles, etc.).

Le dispositif d'information et d'alerte

Dans le cadre du PCS, la commune a mis en place des procédures d'information et d'alerte de la population. Aussi, en cas de danger potentiel, vous serez informés sur les situations à risque et les consignes de sécurité à adopter.

D'une manière plus générale, en cas d'événement grave en cours, vous pouvez vous tenir informés en écoutant la radio :

France Bleu Gard Lozère 91.6 FM

Les procédures d'évacuation et de confinement

Selon la situation, le PCS prévoit en dernier recours des procédures d'évacuation préventive ou de confinement, et d'accueil des populations dont les habitations sont particulièrement menacées. Vous trouverez dans ce document les dispositions à prendre afin de vous préparer à ces éventualités.

En cas d'évacuation préventive

Selon la situation, les autorités peuvent décider de vous faire évacuer préventivement. Dans ce cas, vous devez vous préparer à quitter votre domicile ou votre lieu de travail. Des consignes vous seront alors transmises, et des lieux d'accueil seront ouverts afin de pouvoir vous recevoir.

Dans ce cas vous devez :



Préparer les documents et les papiers importants, les médicaments indispensables, ainsi que quelques vêtements chauds



Fermer les portes à clefs

Fermer l'électricité, l'eau et le gaz



Assurez vous que personne dans le voisinage n'a besoin d'aide pour évacuer.

Si vous recevez un ordre de confinement

Les autorités peuvent vous transmettre un ordre de confinement. Vous devez alors suivre les consignes qui vous seront données, qui sont en général :



Réfugiez vous dans un bâtiment

Fermez les portes et les fenêtres



Calfutez les portes, les fenêtres, et les aérations

Ne fumez pas, et n'utilisez pas de sources d'étincelles ou de feu



Regroupez vous dans un espace calfeutré avec toutes les personnes présentes, prévoyez un kit de sécurité et écoutez la radio pour connaître l'évolution de la situation et la fin de l'alerte